

**MAIRIE DE RUFFEC**  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de  
**L'ARTICLE L 2122 -22**  
Du Code Général des Collectivités Territoriales

---

**APPROBATION DU MARCHÉ PUBLIC MP25-06 POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN JAURES**

---

Le Maire de RUFFEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,  
Vu la délibération n°2020\_10\_06\_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit, et notamment son article 1°, 4°,  
VU le Code de la commande publique,  
Vu la stratégie de revitalisation de la Commune de Ruffec élaborée dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain » et de l'appel à manifestation d'intérêt régional « Revitalisation des centres-bourgs »,  
Vu l'opération de requalification de la rue Jean Jaurès incluant l'aménagement et la sécurisation du carrefour avec la RD911 et le lancement de la procédure de consultation relative aux travaux,  
Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que la procédure de consultation a été menée conformément aux dispositions du Code de la commande publique,  
Considérant que l'offre de l'entreprise SCOTPA a été retenue au regard des critères de sélection prévus dans le règlement de la consultation ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Approuve la conclusion du marché public de travaux MP25-06 relatif à l'aménagement de la rue Jean Jaurès avec l'entreprise SCOTPA, tel qu'annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** précise que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

**ARTICLE 3 :** Le présente arrêté sera publié sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au Comptable Public.

Fait à Ruffec, le 12/03/26

Le Maire,

Thierry BASTIER



Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20260312-019\_FIN\_26-AR  
Date de réception préfecture : 13/03/2026

N° 019 - FIN - 26

## ■ Rapport de Présentation

---

### APPROBATION DU MARCHÉ PUBLIC MP25-06 POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN JAURES

---

Un marché public de travaux relatif à l'aménagement de la rue Jean Jaurès de Ruffec a été lancé le 8 décembre 2025 par la Collectivité.

Suite au rapport d'analyse des offres, l'entreprise SCOTPA a été retenue.

Le présent arrêté a pour objet l'approbation de l'acte d'engagement et du DPGF de l'entreprise retenue ainsi que tout document concernant ce marché.